

les cahiers du Conseil d'orientation

Commission
« AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE »
« construction bois »
Réunion du 14 novembre 2012

Le conseil d'orientation de l'IRFEDD réunit un groupe d'acteurs sur la formation et l'économie verte en région Provence - Alpes - Côte d'Azur. Ce document met en évidence l'avancée des travaux de ce groupe de travail.

Ce cahier constitue une première étape à la réflexion en cours sur la filière bois et doit être considéré comme un document de travail

SOMMAIRE

CONTEXTE

1-2

L'ESSENTIEL

3-4

LES ENJEUX EMPLOI-FORMATION

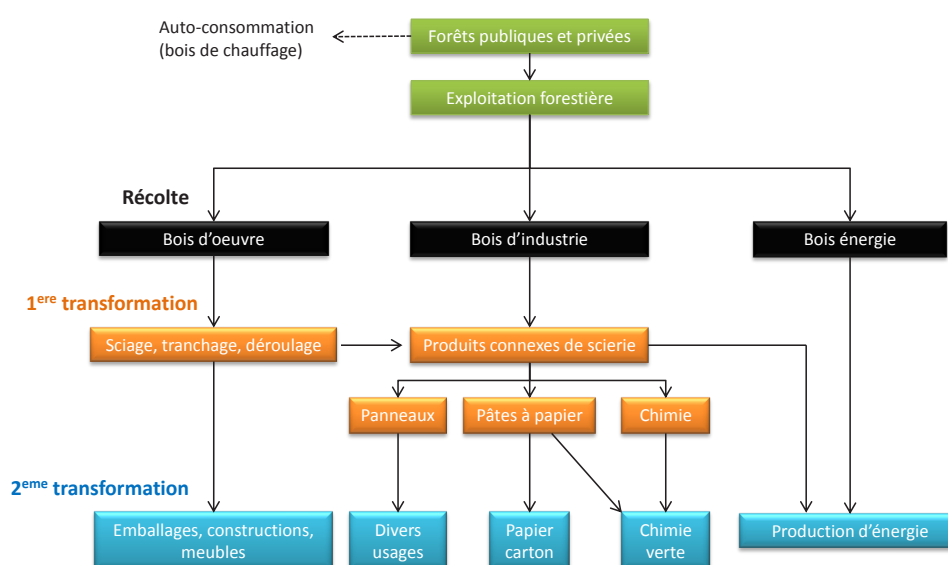
5

POUR EN SAVOIR PLUS

6

La présentation de la filière bois et de son contexte économique est réalisée par le PRIDES Fibresud, pôle méditerranéen de la forêt et du bois

Sa mission est de « *représenter, organiser et développer la filière forêt et bois de Provence - Alpes - Côte - d'Azur, en partenariat avec les Interprofessions départementales et structures partenaires* ». Les champs d'intervention de Fibresud couvrent toute la chaîne de valeur de la filière. L'amont de la filière concerne l'exploitation forestière et les scieries avec les activités de première transformation. Il est représenté au niveau national par France Bois Forêt, une interprofession regroupant les propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés, les pépiniéristes, les professionnels de la première transformation du bois et les professionnels de la mise en œuvre dans le bâtiment. En aval de la filière, on trouve les activités de deuxième transformation, le bois construction, le bois énergie, la distribution et le recyclage. France Bois Industries Entreprises est l'association ouverte à toutes les entités représentatives des secteurs utilisateurs du bois et de ses dérivés.



L'état des lieux français de la filière bois est fait de paradoxes

Selon un rapport réalisé pour le Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques (PIPAME), la forêt française « *se caractérise par une ressource forestière grandissante mais une sous-exploitation de cette ressource* ». La France correspond à la troisième forêt au niveau européen en termes de ressources. En PACA, nous n'exploitons que 16 % de l'accroissement annuel des forêts, alors que pour une bonne gestion 30 % serait raisonnable. La filière forêt et bois représente en France près de 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires et environ 450 000 emplois (soit plus que la filière automobile). C'est en même temps le deuxième poste de déficit de la balance commerciale française, avec près de 6 à 7 milliards d'euros, en raison des importations. Les objectifs fixés par les travaux du Grenelle chiffreraient de 30 000 à 80 000 le nombre d'emplois français supplémentaires à l'horizon 2020 dans la filière bois, ce qui paraît aujourd'hui ambitieux. France Bois Forêt et France Bois Industries Entreprises ont demandé la création d'un fonds forestier stratégique carbone (FFSC) alimenté par une partie des fonds issus de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre à compter du 1^{er} janvier 2013. Le développement de l'activité de la filière bois toucherait tous les niveaux de qualifications professionnelles.

En raison de l'importance de ses surfaces boisées, la région PACA est fortement interpellée par le constat national

La forêt couvre 48 % du territoire régional (29 % en moyenne française). Mais la forêt régionale PACA est mal valorisée : la récolte représente moins de 2 % de la récolte nationale (Agreste PACA, étude n° 60, novembre 2011). Les raisons sont multiples. Les massifs ont pour caractéristique d'être peu accessibles, ce qui génère l'utilisation de machines coûteuses, et les parcelles sont morcelées. 60 % de la ressource forestière serait du bois d'œuvre potentiel, mais difficilement accessible. La filière s'est structurée sur du bois qui n'est qu'à 25 % du bois d'œuvre. Dans leur soutien de la « solution bois », les acteurs publics se heurtent notamment aux représentations de la « forêt patrimoine » ou « symbole de la nature », lieu de loisir, de tourisme ou encore de chasse. La peur des risques de feu est prégnante dans les esprits et suscite parfois des rejets ou de l'incompréhension pour la construction bois ; en témoignent de fréquents refus de permis de construire en région. Passer de la gestion patrimoniale à la gestion productive serait nécessaire. Le « penser bois » n'est pas encore suffisamment développé en région.

La filière bois dispose à ce jour des débouchés limités en région

La filière est composée de beaucoup de TPE, très peu de PME, et il existe peu d'entreprises pouvant jouer le rôle de locomotive. Selon les données de Fibresud, l'industrie papetière capte près de 70 % de la ressource et est concentrée dans l'unité d'exploitation Fibre Excellence à Tarascon, filiale de la branche pâtes des groupes néerlandais Paper Excellence et indonésien Sinar Mas. L'usine de Tarascon représente 250 millions de chiffre d'affaires et emploie environ 300 personnes. Elle fait vivre des dizaines d'exploitants forestiers, qui sont ainsi sous la dépendance économique d'une seule entreprise. L'absence de contrats annuels pour la fourniture de bois incite à travailler au coup par coup, ce qui ne favorise pas la vision globale nécessaire pour une démarche de valorisation de la ressource. À cela s'ajoute le fait que l'activité bois-papier ne suppose pas d'effectuer de tri entre les essences, et que le bois-papier est vendu beaucoup moins cher que le bois de construction. Enfin, cette filière amont (composée d'exploitants, scieurs, abatteurs, etc.) est très atomisée, sans concentration capitaliste, dans la mesure où la production de mètres cubes de bois demande peu d'investissement. Les exploitants ont à cœur d'être indépendants dans leurs décisions et toute démarche d'harmonisation de leurs activités visant une autre valorisation de la ressource est complexe. En raison de la faible activité liée au bois d'œuvre, l'industrie du travail du bois est représentée par des établissements de taille modeste, en petit nombre en PACA (39 scieries en 2009, concentrées dans les départements alpins selon l'étude d'Agreste mentionnée ci-dessus). La question de leur reprise, en raison de l'âge des chefs d'entreprise, va se poser à court terme.

Par contre, l'activité bois-énergie devrait prendre de l'ampleur en raison de deux projets d'unités biomasse. L'un serait situé à Brignoles (Var), l'autre concerne la reconversion de la centrale thermique de Meyreuil-Gardanne (Bouches-du-Rhône) en centrale de production électrique à biomasse. L'activité nécessiterait environ 900 000 tonnes de bois et déchets verts, alors que la région PACA récolte aujourd'hui 500 000 tonnes. Si le projet prévoit de recourir en priorité à la biomasse forestière de Provence - Alpes - Côte d'Azur où il existe une marge de progression (devant tenir compte des difficultés d'accès aux massifs), la ressource locale devra être complétée (régions voisines et probablement importation de granulés de bois).

En région PACA, des atouts notables pour le développement de la filière mais des freins prégnants

Provence - Alpes - Côte d'Azur est une région à réel potentiel de développement de la filière bois. Les atouts (importance de la surface boisée, potentiel de bois d'œuvre, réalités climatiques et urbanistiques pertinentes pour des solutions bois, etc.) sont nombreux. Les freins aussi. Ces derniers tiennent à la configuration géographique des massifs, peu accessibles, au manque de diversification des activités présentes aujourd'hui (l'industrie papetière, représentée par une seule entreprise, capte l'essentiel de la ressource), aux pratiques et représentations (gestion patrimoniale, etc.), à l'atomisation du tissu d'entreprises et à l'absence d'une « culture bois » chez les professionnels et au sein des formations (notamment celles liées à la construction).

Des projets et des marchés émergents qui devraient mobiliser toute la filière

Plusieurs projets devraient porter le développement économique de la filière, ce qui nécessitera de revisiter la gestion de la ressource bois, la structuration et l'organisation de l'activité et les besoins en compétences.

Sur la filière amont, les évolutions dans les pratiques et les projets émergents pourraient inciter les exploitants ou les industries du bois à une diversification de leurs activités et des procédures de travail.

- La certification « Bois des Alpes »¹ va permettre de valoriser la ressource régionale : elle exigera une évolution des procédures de travail, assurant une gestion durable de la forêt, une traçabilité et le respect d'un cahier des charges concernant la conformité dimensionnelle, le mode de séchage, etc.
- Le projet de reconversion de la centrale thermique de Meyreuil-Gardanne va de pair avec l'optimisation de la ressource forestière locale ainsi que la mobilisation de ressources disponibles et non valorisées à ce jour. La question de l'accès aux massifs, du recours à une nouvelle technicité va se poser, tout comme celle du recours aux déchets verts, aux autres bois secondaires et autres sources de biomasse.

Au sein de la filière aval, où l'on constate les plus importants gisements d'emplois et la plus grande diversité d'employeurs, plusieurs marchés potentiels sont pointés :

- Le marché de la surélévation des bâtiments en centre-ville : la région Provence - Alpes - Côte d'Azur est très concernée de par la forte urbanisation de ses communes en bordure de littoral. La surélévation pose un problème de poids qui peut être solutionné par l'emploi du bois. La logistique complexe liée à ces travaux nécessite des compétences spécifiques mais ne concerne pas tous les corps de métier du bâtiment. Ce marché de niche pourrait avoir des développements importants dans le futur.
- Le marché de l'ossature bois pour l'isolation par l'extérieur : la région Provence - Alpes - Côte d'Azur et les régions méditerranéennes sont très concernées par ce marché. Plusieurs types de professionnels peuvent se positionner pour répondre à des marchés publics comme privés. La qualité du travail final, et donc la compétence des entreprises mobilisées, joueront sur l'engouement pour cette solution.
- Plus largement, l'influence de la réglementation thermique 2012 incite plusieurs professionnels de la construction à se tourner vers le bois, conjugué à d'autres matériaux.

¹ La certification Bois des Alpes mise en œuvre fin 2012 vise à augmenter l'utilisation des bois alpins dans la construction avec une garantie de qualité des produits bois construction et un service exemplaire en terme de développement durable.

Des évolutions interpellant les qualifications des professionnels de demain

Le développement de ces marchés suppose une évolution des compétences des professionnels qui devront suivre les mutations liées à l'innovation, aux réglementations et aux réorganisations du travail.

Quelques exemples au sein de la filière amont :

- Le métier de scieur a été fréquemment exercé sans formation préalable. Aujourd'hui, ces professionnels travaillent sur des machines de sciage à commande numérique et doivent s'ouvrir à de nouveaux savoir-faire. Ainsi, ils devront intervenir de plus en plus souvent sur du produit semi-fini, en raison de la diversification des activités des scieries et des évolutions de process visant à standardiser la production et la rendre plus compétitive (par exemple, le système 5D Process). Le classement du bois selon les normes de l'industrie et les essences pour en déterminer l'usage passe par une opération de tri. Jusqu'à présent visuel, le classement mécanique du bois se développe et fait désormais appel à des technologies récentes. L'extension et la diversification de l'activité des scieries pourraient générer de l'emploi. Mais les besoins devraient rester modestes, même en tenant compte de la pyramide des âges élevés des salariés. Les scieries, en région Provence - Alpes - Côte d'Azur, sont des TPE représentant des niches d'emploi.

Des exemples au sein de la filière aval :

- Le développement de la construction bois est freiné par l'absence de « culture bois » dans les métiers de la construction. Peu sensibilisés à cette approche au sein de leur cursus de formation, architectes et ingénieurs ne favoriseraient pas le développement de projets à la hauteur de ce que les possibilités de ce matériau permettent. Ce constat vaut pour la France comme pour la région PACA.
- Les évolutions de la construction bois sont particulièrement rapides et notables. Elles concernent les innovations sur le matériau lui-même, qui n'est pas qu'un matériau « traditionnel » (au sens de la mobilisation de savoir-faire traditionnels). Elles se rapportent aussi aux nouvelles techniques de mise en œuvre pour lesquelles les professionnels doivent être formés. La préfabrication de l'ossature bois, par exemple, modifie le travail des professionnels de la charpente et génère le besoin de compétences d'études (pour la conception en atelier) et de montage (pour le chantier) en construction bois, incluant la connaissance des spécificités du matériau utilisé.

Concernant la filière dans sa globalité, la mise en place de formations répondant aux innovations technologiques et organisationnelles est posée comme indispensable pour accompagner le développement économique de la filière. Une enquête auprès des professionnels, lancée par le PRIDES Fibresud, est en cours. Ses résultats devraient éclairer les questionnements d'ores et déjà posés :

Quels métiers sont prioritairement touchés, dans l'amont comme dans l'aval de la filière ? Faut-il recourir de façon privilégiée aux dispositifs permettant une entrée en formation avec embauche à la clé supposant une ingénierie de formation *ad hoc*² ? Est-il judicieux de mettre en place dans la formation initiale des cursus de formations spécifiques ? Serait-il plus pertinent de s'appuyer sur des formations et référentiels existants, préparant à des métiers proches, en vue d'élargir leur palette de savoir-faire afin d'optimiser les transferts de compétences (par exemple, l'ajusteur pour les métiers de la filière amont) ? Cette option est reprise sous le terme générique d'une formation à la « culture bois ». Son déploiement en direction de professionnels porteurs de qualifications variées (CAP comme diplôme d'ingénieur) semble faire consensus, et concernerait la formation initiale comme la formation continue, particulièrement pour les métiers de la construction de la filière aval. La réflexion porte sur les modalités d'introduction de cette « culture bois » comme sur son contenu. L'identification des formations et qualifications prioritaires reste à établir.

Plusieurs précisions ou recommandations sont évoquées :

- Au sein de la filière amont, les professionnels de la filière ne signalent pas de déficit en termes de formations disponibles. Les difficultés tiennent plutôt à un déficit d'informations, d'attractivité et d'image, notamment auprès des jeunes en formation initiale.
- Toute la filière des qualifications est concernée par le déploiement d'une « culture bois », du CAP au niveau BAC + 5.
- En raison des évolutions techniques rapides, les référentiels des CAP, bac pro et BTS de la construction bois doivent être régulièrement revisités. Un recours plus fréquent à l'alternance permettrait-il de mieux suivre ces évolutions ?
- Les professionnels issus de l'entreprise sont sollicités pour intervenir au sein des cursus de formation initiale ou continue. Cela pose la question, qui n'est pas spécifique à la filière, de la formation de ces nouveaux formateurs.
- Les réponses apportées face aux évolutions de savoir-faire doivent être réfléchies : un risque serait que les compétences nouvelles demandées mènent à la création d'emplois et de formations très (trop) spécialisés, morcelant les compétences, freinant les mobilités et dévalorisant à terme les métiers.
- Il y a peu d'élèves ingénieurs (seulement deux écoles en France : ENSTIB et ESB³). De plus ils sont souvent recrutés par des entreprises étrangères.

² Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR)

³ École nationale supérieure des technologies et industries du bois et École supérieure du bois



IRFEDD

INSTITUT RÉGIONAL
DE FORMATION À L'ENVIRONNEMENT
ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

POUR EN SAVOIR PLUS

- PRIDES Fibresud : <http://www.fibresud.org>
- «Marché actuel des nouveaux produits issus du bois et évolution à échéance 2020», Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques (PIPAME), février 2012; document téléchargeable http://www.cibe.fr/IMG/pdf/2012-02_Etude_PIPAME_Marche_du_bois.pdf?PHPSESSID=204b61b4009c749f32fa0e6d5b941b61
- E.ON, « Centrale biomasse de Provence » ; diaporama téléchargeable <http://www.abc-paca.fr/uploads/PPT%20Biomasse%20E.ON>
- La certification « Bois des Alpes » <http://www.boisdesalpes.net/>
- Fonds forestier stratégique carbone FFSC <http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-125149QE.htm>
- Le Bois en chiffres, édition 2008, ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, Service des études et des statistiques industrielles ; <http://www.franceboisforet.fr/doc/documents/le-bois-en-chiffres>
- Enquête annuelle de branche « exploitation forestière » et « scierie » 2009, réalisée en 2010, Agreste PACA n° 60, novembre 2011 ; http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_R9311A12.pdf

L'IRFEDD remercie l'ensemble des participants (par ordre alphabétique) :

Ariane Dupuch (Fédération régionale du bâtiment), Vincent Faure (Fibresud), Céline Gasquet (Observatoire régional des métiers), Oliver Gaujard (Gaujard Technologies), Jean-Marie Haquette (Comité national pour le développement du bois), Hervé Heiderich (Fibresud), Luc Langeron (Écomusée de Valabre), Chantal Nami (Carif-Espace compétences), Tiziano Panini (Provence Forêts), Jean-Marc Taboni (CGT PACA).

NB : Les échanges des participants au sein de cette commission contribuent à la construction d'une réflexion collective présentée dans ce document. Celui-ci n'a pas pour objet de reproduire chacun des propos exposés. Les travaux menés dans le cadre de cette commission seront complétés lors de réunions ultérieures.

Directeur de la publication : Philippe Lebarbenchon
directeur général de l'IRFEDD

Réalisation : Isabelle Boisseau
chargée d'études à l'ORM

Conception graphique, maquette : www.graphetsens.fr

Contact :

IRFEDD

Europôle de l'Arbois
Bâtiment Martel
Avenue Louis Philibert
13857 Aix-en-Provence cedex 3

Tél. : 04 42 61 17 29

Mail : contact@irfedd.fr



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

les cahiers du Conseil d'orientation